

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1285**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique

Nouvel intitulé : Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense	Commandant du centre d'instruction naval de Saint-Mandrier par délégation du ministre, Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255s Bobinage, câblage et assemblage de circuits et d'ensembles électriques-électroniques ; Installation et pose de circuits et ensembles électriques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'emploi de Technicien supérieur d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique revêt 3 domaines d'activités :

1) Domaine de la mise en œuvre et de la conduite au sein de la chaîne fonctionnelle « conduite nautique »

- Assurer, en situation dégradée, la commande et la surveillance en sécurité des installations de production, de distribution et de transformation de l'énergie électrique et des équipements de navigation.
- Assurer la conduite d'une usine électrique
- Comprendre l'architecture fonctionnelle des principaux systèmes mécaniques

2) Domaine de la maintenance

- Identifier les éléments constitutifs d'un système électrique et leur rôle respectif (architecture des systèmes et lecture de plan)
- Comprendre et analyser le fonctionnement des principales installations de production, de distribution ou de transformation de l'énergie électrique.
- Diagnostiquer les anomalies de fonctionnement des principales installations de production, de distribution ou de transformation d'énergie
- Préparer les comptes-rendus réglementaires d'anomalie et d'intervention
- Préparer une intervention de maintenance
- Effectuer une opération de maintenance
- Contrôler le fonctionnement d'une installation après une opération de maintenance
- Encadrer une équipe de techniciens de maintenance

3) Domaine de la sécurité, de la maîtrise des risques et de la prévention des accidents

- Effectuer des opérations hors tension sur des installations électriques ou de domaine TBT et BT
- Assurer la direction d'une équipe ou d'un groupe en intervention sécurité

Domaine de la gestion et de la logistique du matériel

- Réaliser l'inventaire du matériel
- Gérer la délivrance du matériel
- Gérer l'approvisionnement du matériel

Capacités attestées :

Non renseigné

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Technicien supérieur d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique a vocation à servir comme militaire sous-officier de la Marine Nationale, au deuxième niveau d'emploi de la spécialité d'électrotechnicien.

Codes des fiches ROME les plus proches :

11309 : Maintenance électrique

Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la marine nationale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification de Technicien supérieur d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique comprend 2 composantes :

1) Composante « Connaissances générales et maritimes »

- méthodes de travail et management
- formation à la conduite du personnel
- gestion de matériel
- sport
- technologies nouvelles de la communication et de l'information (bureautique, informatique...)

2) Composante scientifique théorique et appliquée

- mathématiques
- électricité
- électrotechnique
- électronique analogique
- électronique numérique
- automatique
- informatique industrielle
- mécanique
- hydraulique

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Un collège professionnel (25 %), un collège enseignant et cadres d'instruction (en cours de constitution)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BS Electricien', niveau IV (Homologation jusque 1979).

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BS Electrotechnicien', niveau IV.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur de maintenance d'électrotechnique', niveau III.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique', niveau III

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

<http://www.defense.gouv.fr/marine>

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE MARINE NATIONALE DFP/APR 28 bd Victor - 00460 Armées

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Anciens libellés de la certification : - BS Electricien, niveau IV, homologation jusque 1979 (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

- BS Electrotechnicien, niveau IV (Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995).

- Technicien supérieur de maintenance d'électrotechnique, niveau III (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999).

Certification suivante : Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique